

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	6 septembre 2019	17 septembre 2019
Quorum 66		
Votants 74		
Suffrages exprimés : 74		

Séance du 25 septembre 2019

N°190925-27

L’an deux mil dix-neuf, le 25 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLE, Maryvonne SCHILD, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

Mme Danièle CAMINADE représentée par M. Daniel GEORGES
M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL
Mme Marie-Pierre VASLIN représentée par M. Bertrand COUTURIER

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme Annie DUMENIL a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLOT
M. Jean-Marie FERMENT a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
Mme Dominique CHAUVEL a donné pour à M. Joël SALLE
M. William MOUCHE a donné pouvoir à M. Raymond CARPENTIER
M. Hervé MOUQUET a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS
M. Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à M. Paul MENARD
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET

Absents :

MM Alain LETARD, Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTTARD, Philippe CARREIN, Enrick DE BRABANDERE Patrice FAUCON, Michel LIEURY et Mmes Brigitte HATTON, Chantal BERTEAU, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Absent excusé : M. Claude DESAEGER

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick BARTHÉLÉMY a été élu secrétaire de séance.

..*.*

Objet :

ELECTRIFICATION – Modifications au programme 2019 de travaux d’électrification – Effacement de réseaux - Renforcement - Eclairage public et génie civil des réseaux de communications électroniques

N°27

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que la programmation des travaux d'électrification 2019 a fait l'objet, depuis son adoption le 27 février 2019, d'une évolution pour des raisons essentiellement techniques,

Considérant que les conventions HP initialement inscrites au programme sont modifiées comme suit :

- M893 Chemin de la Côte à Veauville les Quelles = type A pour 33 350.00 €
- M1248 Val Saint Denys 2^{ème} partie au Bourg Dun = type B pour 16 650.00 €

Considérant que l'opération M2506 route du Bourretout à Héberville est remplacée par le programme suivant :

- M1072 Anglesqueville/Héberville route du Bourretout
 - Effacement du réseau électrique = 44 200.00 €
 - Eclairage public (câble) = 10 395.00 €
 - Eclairage public (matériel) = 19 871.79 €
 - GC des télécommunications électroniques de type A = 28 630.00 €

Vu l'avis favorable de la commission Voirie/Electrification en date du 16 juillet 2019,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 12 septembre 2019.

Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **accepte les modifications apportées au programme d'électrification 2019,**
- **autorise le versement au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime de :**
 - **participations financières pour les câbles et matériels d'éclairage public de l'opération M1072 d'un montant global de 30 266.79€,**
 - **subventions de fonctionnement pour le génie civil, les réseaux de télécommunications électroniques de type B de l'opération M1248 d'un montant global de 16 650.00 €,**
 - **fonds de concours pour les réseaux de télécommunications électroniques de type A, respectivement d'un montant de 33 350.00 € pour la M893 et de 28 630.00 € pour la M1072, ainsi que pour le réseau d'électrification basse tension de la M1072 d'un montant global de 44 200.00 €,**
- **autorise le Président à signer les conventions de mandat correspondantes et toutes autres pièces relatives à ces opérations.**

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

- Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 27 - Séance du 25/09/19 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 03/10/19

Date de publication : Le Président,

03/10/19

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20190925-190925-27-DE
Date de télétransmission : 03/10/2019
Date de réception préfecture : 03/10/2019

